

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENEGAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

151

DECRET D/2014/ /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU la Loi/2001/028/AN du 31 Décembre 2001 portant statut général des Fonctionnaires ;

VU le Décret/D/2011/037/PRG/SGG du 22 février 2011 portant attribution et organisation du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ;

VU le Décret D/2014/01/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

VU le décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Fodé CAMARA, précédemment Conseiller à l'Ambassade de la République de Guinée au Japon est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès du Gouvernement de la Sierra Leone

Article 2 : Monsieur TOURE Gaoussou, précédemment Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès du Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria.

Article 3 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry le 04 JUL. 2014



Professeur Alpha CONDE